

additional fee free allocation in the 2000-2001 period.

The Agreement has been established on a fiscal year basis (April 1 to March 31). Effective April 1, 2002 a national Softwood Lumber monitoring program commenced and required the issuance of export permits for softwood lumber shipments from all provinces and territories.

During the fourth quarter of the fourth year of the Agreement, from January 1, 2001 to March 31, 2001, permits were issued for the export of 3.58 billion board feet of softwood lumber to the United States. Of this, fee free, lower fee, re-priced lower fee, upper fee and re-priced upper fee base exports of softwood lumber represented 3.40 billion, 82.21 million, 1.19 million, 11.41 million and 2.58 million board feet, respectively. Bonus allocation exports represented 77.12 million board feet.

For the first, second and third quarters of the monitoring period, from April 1, 2001 to December 31, 2001 exports under the monitoring program totalled 13.95 billion board feet. In addition, reconciliation of exports under the SLA resulted in the issuance of permits totalling 166.15 million board feet. Of this, fee free, lower fee, re-priced lower fee, upper fee and re-priced upper fee base exports of softwood lumber represented 116.86 million, 30.32 million, 2.62 million, 5.28 million and 32.58 thousand board feet, respectively. Bonus allocation exports represented 10.75 million board feet.

Le Canada n'a pas obtenu de part de contingent additionnelle en vertu du régime de base au cours de la période 2000-2001.

Les dispositions de l'Accord s'appliquent à l'année financière, soit du 1^{er} avril au 31 mars. Un programme national de contrôle selon lequel il faut un permis pour les exportations de bois d'œuvre résineux en provenance de toutes les provinces et de tous les territoires est entré en vigueur le 1^{er} avril 2002.

Au cours du quatrième trimestre de la quatrième année d'application de l'Accord, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 mars 2001, le ministère a délivré des licences pour l'exportation vers les États-Unis de 3,58 milliards de pieds-planche de bois d'œuvre résineux se décomposant comme suit : 3,40 milliards sous le régime de base (en franchise); 82,21 millions sous le régime de prix inférieur, 1,19 millions sous le régime de prix inférieur au prix révisé, 11,41 millions sous le régime de prix supérieur et 2,58 millions sous le régime de prix supérieur au prix révisé. Les exportations en vertu de parts de bonus se sont chiffrées à 77,12 millions de pieds-planche.

Pendant les trois premiers trimestres de la période visée par les contrôles, soit du 1^{er} avril 2001 au 31 décembre 2001, les exportations subordonnées au programme de contrôles ont totalisé 13,95 milliards de pieds-planche. Par ailleurs, des licences pour un total de 166,15 millions de pieds-planche ont été délivrées par suite des mesures rectificatives apportées en vertu de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux, se décomposant comme suit : 116,86 millions sous le régime de base (en franchise); 30,32 millions sous le régime de prix inférieur; 2,62 millions sous le régime de prix inférieur au prix révisé; 5,28 millions sous le régime de prix supérieur et 32,58 mille sous le régime de prix supérieur au prix révisé. Les exportations en vertu de parts de